

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 25 mars 2021 à 9h00 par vidéoconférence.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal
Mme Maya Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la communauté,
M. Tim Seah assistent à la séance.

La séance est ouverte par la présidente à 9h00.

PRÉSENTATION

- Présentation du rapport de la CAM – santé publique (Jérôme Normand, président).

CE21-044 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 18 FÉVRIER 2021

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 février 2021.

CE21-045 CONTRAT SUPPORT INFORMATIQUE INFRASTRUCTURE

Il est réolult d'octroyer à ZoneTI un contrat d'une durée de 24 mois pour la gestion des infrastructures informatiques et support externe, incluant une banque de 300 heures, au montant total de 78 300\$ plus taxes.

CE21-046 ENTRETIEN SAISONNIER DES STATIONS DE MESURAGE DES NIVEAUX D'EAU
BPGRI-2021-01

Il est résolu d'adjuger à la firme « Mistras Services Inc. » le contrat d'entretien saisonnier des stations de mesurage des niveaux d'eau pour un montant taxes incluses de 170 803,89 \$, selon les termes et conditions de sa soumission, suite à l'appel d'offres public numéro BPGRI-2021-01 et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.



CE21-047 EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en ressources humaines pour combler un poste vacant, et ce, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE21-048 EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE ADMINISTRATIVE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher une technicienne administrative, pour pourvoir à un poste vacant suite au départ à la retraite d'une adjointe administrative, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ces contrats par le directeur général et de modifier le titre d'adjointe administrative par technicienne administrative.

CE21-049 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE COORDONNATRICE EXÉCUTIVE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Suzy Peate, en qualité de coordonnatrice exécutive, pour une durée de cinq ans, du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2026, aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE21-050 RENOUELEMENT DE CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE CONSEILLÈRE EN RECHERCHE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Isabelle Saucier, en qualité de conseillère en recherche, pour une durée de cinq ans, du 11 juillet 2021 au 10 juillet 2026, aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE21-051 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de M. Richard Bérubé, en qualité de conseiller en recherche, pour une durée de cinq ans, du 21 juin 2021 au 20 juin 2026, aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE21-052 RÈGLEMENT NUMÉRO 215 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON

Il est résolu D'approuver le règlement 215 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon afin d'apporter des modifications aux dispositions relatives à l'affectation Conservation-viable sur le territoire des municipalités de Châteauguay et Léry puisque ce règlement respecte les orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.



- CE21-053 RÈGLEMENT NUMÉRO 97-33R-16 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES MOULINS
- Il est résolu d'approuver le règlement 97-33R-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs à des dispositions diverses puisque ce règlement respecte les orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.
-
- CE21-054 RÈGLEMENT NUMÉRO 20-01 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
- Il est résolu d'approuver le règlement 20-01 de la MRC de Thérèse-De Blainville modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin de modifier certaines dispositions relatives aux mesures de sécurité en bordure du réseau ferroviaire puisqu'il respecte les orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.
-
- CE21-055 RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT CONCERNANT UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MIEUX ADAPTÉ AUX ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE DANS UN CONTEXTE D'ÉPIDÉMIE OU DE PANDÉMIE
- Il est résolu de prendre acte du rapport final de la commission de l'aménagement concernant un aménagement du territoire mieux adapté aux enjeux de santé publique, d'en autoriser la diffusion et de mandater le directeur général à donner suite aux recommandations.
-
- CE21-056 ENTENTE DE VERSEMENT AVEC LE CISSS DE LA MONTRÉGIE-OUEST – HÔPITAL VAUDREUIL-SOULANGES
- Il est résolu d'autoriser le directeur général à signer l'Entente de versement des sommes dédiées à la compensation des pertes de terres agricoles encourues par la construction de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges à intervenir avec le Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest, conforme au projet joint à la présente résolution afin de recevoir les fonds provenant du CISSS de la Montérégie-Ouest, au montant de deux millions quatre cent mille dollars (2 400 000 \$), destinés à la compensation des pertes de terres agricoles engendrées par la construction de l'Hôpital régional de Vaudreuil-Soulanges.
-
- CE21-057 GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT DE MONTRÉAL
- Il est résolu :
- de prendre acte des rapports d'activités 2020, ci-joints, de la Grappe métropolitaine de la logistique et du transport (CargoM) ;
 - d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2020, soit un montant de 22 000 \$, dans le cadre de la convention 2020 et 2021 avec la Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal approuvée par la résolution numéro CE20-069 ;
 - d'autoriser le versement d'une contribution maximale de 200 000 \$ pour l'année 2021 dans le cadre de la convention 2020-2021 avec la Grappe métropolitaine de la logistique et du transport (CargoM) pour l'animation de la grappe métropolitaine de la logistique et du transport.
-



CE21-058 LISTE DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 1 février au 7 mars 2021, jointe à la présente.

CE21-059 REDDITION DE COMPTE DU SERVICE 211 GRAND MONTRÉAL

Il est résolu :

- de prendre acte du rapport d'activité 2020 du Centre de Référence Grand Montréal (CRGM) à l'égard du service 211 Grand Montréal ;
 - d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2020, prévu à l'article 7.1.2 du Protocole de soutien financier à l'implantation et à l'opération du service 211 dans le Grand Montréal convenu entre le CRGM et la Communauté le 28 septembre 2017 en vertu de la résolution CE17-191 ;
 - de demander à nouveau au gouvernement du Québec de rembourser la Communauté pour le soutien exceptionnel de 200 000 \$ qu'elle a accordé au CRGM dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ;
 - de demander à nouveau au gouvernement du Québec d'augmenter son soutien financier au Service 211 Grand Montréal, qui est un service relevant de la mission sociale de l'État ;
 - de prendre acte que l'échéance du Protocole de soutien financier à l'implantation et à l'opération du service 211 dans le Grand Montréal est fixée au 31 décembre 2022 et que la participation financière de la Communauté au Service 211 au-delà de cette échéance devra être discutée en tenant compte notamment du soutien financier accordé par les autres bailleurs de fonds, dont le gouvernement du Québec.
-

CE21-060 PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER ACCESSIBLE À TOUS ET DE MISE EN VALEUR D'UN MILIEU HUMIDE AU BOIS DE L'ÉQUERRE, VILLE DE LAVAL

Il est résolu :

- D'approuver, dans le cadre du *Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal*, le projet d'aménagement d'un sentier accessible à tous et de mise en valeur d'un milieu humide au Bois de l'Équerre présenté par la Ville de Laval, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement ci-jointe ;
 - D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas la moitié des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 212 500 \$ incluant les taxes nettes, selon les termes du Programme ;
 - D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.
-



CE21-061

ACQUISITION DU LOT 2 778 648 LOCALISÉ DANS LA FORÊT DU GRAND COTEAU
À ROSEMÈRE – PROJET NUMÉRO 2021-01

Il est résolu:

- D'inscrire le projet d'acquisition du lot 2 778 648 localisé dans la forêt du Grand Coteau à Rosemère présenté par la Ville de Rosemère à la liste consolidée des projets retenus 2020-2025 du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II* ;
- D'autoriser le financement de ce projet d'acquisition de milieux naturels à des fins de conservation pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 55 767 \$ incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, conditionnellement à l'approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement numéro 2021-89 décrétant un emprunt de 55 000 000 \$ afin de financer la contribution métropolitaine versée dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain phase I et II adopté par le conseil le 25 février 2021 ;
- D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.

CE21-062

ACQUISITION DES LOTS 5 140 628, 5 140 629, 5 140 630, 5 140 632, 5 140 716
DANS LE BOIS ET CORRIDOR FORESTIER MÉTROPOLITAIN CHÂTEAUGUAY-LÉRY

ATTENDU QUE le bois et corridors forestiers métropolitain de Châteauguay-Léry est identifié au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et que l'acquisition des terrains qui y sont localisés permettra d'augmenter le pourcentage de milieux naturels protégés sur le territoire de la Communauté et ainsi de contribuer à l'atteinte de la cible de protéger 17 % du territoire de la Communauté d'ici 2031 prévue au PMAD ;

ATTENDU QUE l'avis de conformité à l'égard du projet de règlement 215 de la MRC de Roussillon, émis le 6 novembre 2020 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, indique que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs « considèrent que ces milieux ont un caractère écologique unique et important pour les espèces floristiques à statut précaire et les espèces fauniques menacées vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées » et recommandent, en conséquence, « de renforcer les mesures de protection des milieux naturels, dont les écosystèmes forestiers exceptionnels » ;

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon, dans une résolution adoptée le 27 janvier 2021, « sollicite le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal pour les contributions financières requises pour l'acquisition des terrains privés à leur juste valeur en vue de constituer une aire protégée » dans le bois et corridors forestiers métropolitain de Châteauguay-Léry ;

ATTENDU QUE l'acquisition des lots 5 140 628, 5 140 629, 5 140 630, 5 140 632, 5 140 716 est admissible au Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, qu'elle constituerait une contribution importante dans la constitution éventuelle d'une aire protégée dans le bois et corridors forestiers de Châteauguay-Léry et que la contribution financière du gouvernement du Québec et de la Communauté est déjà disponible au Fonds de développement métropolitain ;



Il est résolu :

- De demander à la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau, de contribuer à l'acquisition des lots 5 140 628, 5 140 629, 5 140 630, 5 140 632, 5 140 716 situés dans le bois et corridors forestiers métropolitain de Châteauguay-Léry, au deux tiers des coûts admissibles pour fins de subvention, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, l'autre tiers étant assumé par la Communauté ;
- D'autoriser le directeur général à entamer des démarches en vue de l'acquisition des lots 5 140 628, 5 140 629, 5 140 630, 5 140 632, 5 140 716, situés dans le bois et corridors forestiers métropolitain de Châteauguay-Léry, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain pour un montant n'excédant pas la juste valeur marchande, telle qu'évaluée par un évaluateur agréé externe, jusqu'à concurrence d'un maximum ne dépassant pas 6 M\$ incluant les taxes et les frais afférents.

CE21-063

PROLONGATION DU MANDAT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION D'AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Il est résolu d'approuver la prolongation du mandat de la présidente du conseil d'administration de la Société Aéroports de Montréal, madame Danielle Laberge, jusqu'au 4 mai 2023 en raison des circonstances exceptionnelles nécessitant une continuité dans ce poste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les résolutions CE21-044 à CE21-063 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire